

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement

Édition quotidienne, par an \$3.00
Édition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

Prix des Abonnés

Six lignes, première insertion, \$0.07
Chaque insertion subséquente, 0.04
Chaque ligne en sus, première ins., 0.02
Chaque ins. subséquente, p. ligne, 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 3 NOVEMBRE 1879.

LE Dr. MADELOR

Grand Roman en quatre parties

VI

La nouvelle était vraie: c'était pour le matin de l'aube. On le dit à Madelor, quand il sortit du cercle. Il releva les yeux au ciel et murmura: Que Dieu protège cette femme!

Rentré chez lui, il se coucha. Le sommeil ne vint pas. La veilleuse, sur un coin de la cheminée, éclairait d'une lumière grise tous les objets dans la chambre. Quelquefois, sans cause, elle vacillait, et les ombres agitaient sur les tapisseries des murs des dessins fantastiques. Les heures et les demies sonnaient monotones à la pendule, précédées par le bruit sec du ressort. Minuit! La neige tombait toujours, s'accrochait à l'appui de la fenêtre, aux branchettes d'une vigne sauvage qui grimpaient contre la maison; les flocons glissaient le long des vitres que la gelée blanchissait de fleurs bizarres, de dessins capricieux. Madelor ne dormait pas. Le morne silence de la nuit l'oppressait. C'était le silence d'une tombe. Il étouffait. Le sang lui montait à la tête. Il se leva, s'habilla, ouvrit la fenêtre et respira longuement.

La neige entra par l'ouverture béante, frôla ses joues et son front de ses larmes glacées. Le vent s'élevait. Une rafale brusque poussa des flocons qui entrèrent en tourbillonnant comme une envolée de papillons. Quelques-uns tombèrent dans la veilleuse qui crépita et s'éteignit.

Les nuages roulaient, classés par le vent, qui venait du nord. La neige cessa peu à peu. Le ciel, d'un bleu noir, apparut piqué d'étoiles, et la lune caressa de sa pâle clarté la blancheur du jardin. Le docteur ferma la fenêtre: comme le froid l'avait saisi, il jeta quelques branches sur les tisons encore rouges. La flamme jaillit. Madelor se promena de long en large, cherchant un calme qui ne venait pas.

De temps à autre, s'approchant de la fenêtre, il prêtait l'oreille, essayant de démêler si quelque bruit ne troublait pas ce silence où s'était endormie la ville. Il eût voulu la vie, le jour. Dans la surexcitation où se trouvait son esprit, ce calme l'effrayait. Il alluma des bougies et s'assit à une table chargée de brochures, de journaux, de revues. Il prit le dernier numéro des *Annales de médecine légale*, l'ouvrit, coupa machinalement quelques pages, puis tout à coup s'arrêta, comme instinctivement attiré par ce titre:

AFFAIRE CARTIER

Rapport médico-légal sur un cas d'empoisonnement supposé par l'arsenic.

ERREUR D'OPÉRATION

Il lut, le malheureux, avec curiosité d'abord, puis avidement, enfin avec une épouvante horrible. Il était devenu d'une pâleur mortelle et ses yeux, hagards, dévorèrent les lignes. Cette affaire Cartier avait une singulière analogie avec celle du fermier de la Gloriette.

Un menuisier de Saint-Germain, le sieur Cartier, était mort presque subitement. Les symptômes observés pendant sa maladie donnèrent des soupçons. On craignit un empoisonnement. L'autopsie n'enleva pas les doutes. Il fallut faire l'analyse chimique des organes. Le médecin chimiste commis à cet effet découvrit de l'arsenic. Son rapport parut suspect. Une contre-expertise fut demandée par la défense, et le docteur Tardieu fut désigné.

Le rapport du célèbre médecin, très-précis, affirmait qu'aucune trace d'arsenic, ni d'un poison quelconque, n'existait dans les organes du cadavre Cartier. Et le docteur Tardieu, après avoir longuement indiqué les procédés d'analyse à l'aide de l'appareil de Marsh, expliquait l'erreur d'opération commise par le premier expert et qui avait failli avoir des conséquences terribles.

Madelor se leva, fit quelques pas dans la chambre: —C'est une hallucination, dit-il. Il se baigna le front, les yeux et les tempes avec un linge mouillé, puis, s'asseyant de nouveau, se remit à lire. Cette fois, il était bien sûr de ne pas se tromper. Il possédait tout son sang-froid.

Eh bien! c'était épouvantable, ce qu'il lisait. Cette opération, ou l'expert remplacé par Tardieu avait commis une si cruelle erreur, cette opération était la sienne. Il n'y avait pas un doute! L'arsenic qu'il avait trouvé ne provenait pas du corps de Combredel, mais des substances impures dont il s'était servi pour faire son analyse.

C'était donc une innocente que le bourreau allait jeter sur la planche à bascule de la guillotine. Il n'y avait plus, dans tout cela, qu'un assassin. Cet assassin, c'était lui, Madelor!

Il se précipita dans son cabinet et parcourut les notes de son analyse. Un tremblement l'avait pris et des sueurs froides mouillaient son front. Il eut un cri de folie:

—Ah! mon Dieu! Ah! mon Dieu! Ah! mon Dieu!

Il descendit en criant, se jeta dans le jardin et se mit à courir comme un fou. Il trebuchait et tomba dans la neige. Il se releva, courant toujours, épouvanté, cherchant la grille, aveuglé par la peur, s'égarant dans les allées, au milieu desquelles il tournait et ne se reconnaissait plus. Et il répétait, haletant:

—Ah! mon Dieu! Ah! mon Dieu! Innocente! elle est innocente!

L'église sonna cinq heures. Le carillon, étouffé par la neige, pleura, rendit comme une plainte.

—Arriverai-je assez tôt? Il enfonçait et glissait, trebuchant à toutes les racines; à la fin il se trouva devant la porte. Il la poussa violemment et gagna Château.

En quittant le faubourg, il se trompa de rue et fut obligé de revenir sur ses pas. Il ne voyait plus, la neige l'aveuglait. Ses jambes tremblaient sous lui. Il titubait comme un ivrogne. De temps à autre, il étendait les bras en avant, faisant des signes et poussant des cris.

La place où avait lieu l'exécution était à l'autre bout de la ville, une place entourée d'arbres. Il disait en courant:

—Pitié! pitié!

Le nuit était claire, la ville toujours calme. Le quart sonna.

Des gens passaient, se détachant des maisons, filant le long des rues. Madelor entendait qu'ils murmuraient:

—Ce sera fini quand nous arriverons. Dépêchons-nous!

Ses forces s'en allaient. Il heurta un pavé et tomba. Il était fou. Il eut un cri de rage. Les gens se mirent à rire en se retournant, sans le reconnaître. Il reprit sa course. Un instant il s'arrêta. Son haleine sifflait en passant par sa gorge. Une soif le brûlait. Il prit une poignée de neige et la suçait avidement.

Il craignit de s'être encore une fois trompé et s'orienta. Non, c'était le chemin. Il arrivait.

—La-bas, derrière un pâté de maisons en démolition, apparaissaient les squelettes des arbres. Les gens avaient disparu, courant plus vite que lui. Il était seul.

Maintenant, une sorte de murmure, un grondement s'élevait; on eût dit le passage du vent dans une forêt. C'était la foule.

Il avançait. Quelques pas encore. Les bruits devenaient plus distincts. Des cris, des appels, des éclats de voix.

Il dépassa brusquement le coin de la prison, se trouva sur la place.

Au bruit avait succédé un silence profond, plein d'horreur.

Des hommes, des femmes tournaient le dos à Madelor, les regards dirigés vers un côté de la place, près de la porte de la prison. Le docteur bondit avec une sorte de rage au milieu de cette foule compacte, écartant les gens, les repoussant.

Des murmures s'élevaient: —C'est le docteur Madelor, disait-on. —Il est fou!

—La-bas, un endroit vide... une sorte d'allée aboutissant à la prison... Au bout de l'allée formée par des genlarmes et des soldats, la guillotine, hideuse...

Il voyait cela. Des hommes parurent: le bourreau et ses aides... puis un prêtre... puis une femme mince, nerveuse, les cheveux coupés ras, les mains liées derrière le dos, toute blanche...

VII

TRENTE ANS EN ARRIÈRE.

Avant de poursuivre notre récit, nous devons à nos lecteurs de leur expliquer brièvement quel étrange enchaînement de preuves et quelle fatalité terrible avaient conduit Mme Combredel au pied de l'échafaud.

Anne Combredel était une enfant abandonnée. Une trentaine d'années auparavant, un soir, à Paris, un négociant de la rue du Mail, M. Bacheur, de la maison Eugène Bacheur et Cie., possesseur, trouva au milieu d'un paquet de correspondances, l'étrange lettre suivante adressée à sa femme:

—Ma petite Céline,

—Astu souvenance de ta cousine Antonia, que tu aimais tant, à la pension, malgré la différence d'âge qui vous séparait! Antonia, c'est moi. Je suis dans la peine, disons le mot: une misère affreuse. Toi qui es mariée, qui vis honnêtement, entourée du respect de tous, protégée par ton âme droite et bonne, confiante en l'amour de ton mari, comprendras-tu ce que je vais te dire? Ne vais-je pas t'épouvanter!

—Écoute!

—J'ai quitté ma famille depuis trois ans et j'ai marché de faute en faute; j'ai appris que mon père et ma mère étaient morts désespérés, mais sans me rendre compte, avec un pardon sur les lèvres.

—Ce que je te demande, le voici:

—Je me suis mariée l'année dernière; mon mari s'appelait Lebonnier. Il est mort il y a trois mois d'un coup de couteau, dans une bagarre; j'allais être mère; je viens d'accoucher d'une fille. Je suis aujourd'hui au pouvoir d'un homme dont je crains tout. Il se nomme Piqueur. Si ma fille reste avec moi, elle mourra, bien sûr, de misère ou de mauvais traitements.

—Eh bien, tu n'as pas d'enfant, toi; veux-tu que je te donne la petite? la veux-tu, dis! Allons, décide-toi vite, Céline, je voudrais la savoir entre tes mains.

—J'habite rue Marcadet, au No. 117, je suis au lit et je t'attends.

—ANTONIA.

M. Bacheur hésita un moment s'il ne brûlerait pas la lettre. Mais il eut un remords.

—Ma femme en décidera, se dit-il. Et il porta la lettre à Céline.

Mme Bacheur était une femme d'une trentaine d'années, grasse et ronde, à figure rose, dont l'indolence se lisait dans ses yeux bleus très-doux.

—C'est épouvantable, dit-elle, après avoir lu. La malheureuse serait-elle capable de tuer son enfant?

Elle envoya un des commis chercher un fiacre, mit son chapeau et jeta un coup d'oeil sur ses épaules.

—C'est très-grave ce que tu vas faire là, objecta M. Bacheur.

—Desires-tu que je reste? demanda Céline avec un peu d'ironie.

JULES MARY.

(A continuer.)

POISSON ! POISSON ! !

500 quarts HARENG,
300 quarts MAQUÉREAU,
100 quarts MORUE,
50 quarts SAUMON,
— AUSSI —
HUILE DE MORUE,
HUILE DE LOUP-MARIN,
CHEZ
J. B. Renaud & Cie.

72 à 92, rue St. Paul.
Québec, 10 septembre 1879.

LIVRES NOUVEAUX.

L'Aboyeur 1 vol. 55 cents.
La Péruvienne " 80 "
La Fille Sauvage " 80 "
L'Accusé " 80 "
Les Robinsons de Paris " 80 "
L'Enfant Maudit " 55 "
Le Château des Abysses " 80 "
Le Gouffre " 80 "
Tous ces ouvrages sont écrits par RAOUL DE NAVERY et seront expédiés franc de port.

En vente chez
FABRE & GRAVEL, Libraires,
à Montréal.
25 août 1879.

EXPOSITION DE PARIS.

La maison RENAUD & CIE. a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'assortiment magnifique d'Articles de Fantaisie, de Broderie Française, de Verreries, etc., etc., qu'elle vient de recevoir directement de l'Exposition de Paris.

On trouvera à notre établissement une grande variété d'objets convenables pour Cadres.

— AUSSI —
SERVICES À DÉJEUNER, À DINER, À DESSEIN ET À TOILETTE.

TÊTE-À-TÊTE, CROQUET, MUSCAT ET APRES-DINER.

Une remise de 20 pour cent sur les Argenteries.

Nous sommes décidés à vendre tous ces articles au prix coûtant pour du comptant.

Venez et jurez par vous-même.

RENAUD & CIE.
Québec, 18 juillet 1879. 24, rue St. Paul.

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Anges, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreux pratiques qu'il a fait l'acquisition par bail du magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne, qui se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense stock de marchandises.

Le Département des Messieurs
Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne.

Le Département des Dames
Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécialement 646 aux Dames.

Le sousigné fait informer aussi ses pratiques qu'à prix des moindres pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises que de la nouveauté de ses prix extrêmement réduits.

Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

Magasin Populaire

53, rue de la Couronne

F. X. LEPAGE
Propriétaire.

Québec, 27 juin 1879.

J. & W. REID,

Manufacturiers de
Papiers, Sacs de Papiers, Livres
Blancs, etc., etc.

98 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier Feutre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons.

Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de Papier, faits à la machine, pour épiceries et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre, sous le plus court délai.

Importateurs et Marchands de Papier à Ecrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre, enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID,
Nos. 98 et 100, rue St. Paul,
Québec, 14 mars 1879—9m

Heures des Malles.

TABEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, SEPTEMBRE 1879.

REQUES. MALLES. CLOSÉS.
A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.
8.00 10.20 Ottawa par chemin de fer (a) 3.30
8.00 10.20 Province d'Ontario (b) 3.00
8.15

QUÉBEC.
8.00 Arr. de Sherbrooke
8.00 10.20 Island Pond,
8.00 10.20 Townships de l'Est et Rich-
mond, à Montréal, par che-
min de fer, tous les jours, (c)
8.00 10.20 Station de la Chaudière, (d)
8.00 10.20 Cité de Montréal et l'Ouest,
par chemin de fer, tous les
jours, (e) 3.15
8.15

8.00 10.20 Sorel et Trois-Rivières, par
chemin de fer, tous les jours. 3.0
8.15

Montréal, Trois-Rivières, Sorel,
St. Pierre les Beccquets et
Batican, par vapeur, à
Leeds, (Mégarite), tous les
jours, (f) 4.30
8.00 St. Gilles et St. Silvestre, les
Milles, jeudi et samedi, (g)
4.30 Pour la Rivière-du-Loup,
par chemin de fer entre Qué-
bec, tous les jours. 10.45
7.45 Par Express, Est de la Ri-
vière-du-Loup, les comtés de
Gaspé et Bonaventure, et les
provinces du Nouveau-
Brunswick, Nouvelle-Écosse
Ile du Prince-Edouard, St.
Jean Terre-Neuve et la Ber-
mude via Halifax par che-
min de fer Intercolonial, tous
les jours, (h) 6.15
Moulin de la Chaudière. 10.45

MALLES LOCALES.
10.30 Comtés de Beauce et Dor-
chester par le chemin de fer
Lévis et Kennébec tous les
jours, (i) 4.30
8.30 Beauport et St. Michel tous
les jours. 4.45
8.30 3.00 Dienville, Lauson et St. Jo-
seph, (Indian Cove), deux fois
par jour. 8.00 4.45
Lévis, trois fois par jour. 8.00 4.45

8.00 4.30 Québec Sud, trois fois par
jour. 10.45 6.15
3.00 New-Liverpool et St. Jean
Chrysostome, deux fois par
jour. 8.00 4.4
8.00 2.30 Spencer Cove, deux fois
par jour. 8.30 3.06
Sillery Cove. 8.00
St. Sauréur et St. Roch,
quatre fois par jour. 8.30 4.30
4.30
4.30
4.30
4.30

5.00 Berzerville et Cap-Rouge
St. Foye.
Rive-Sud (Ouest) St. Nicolas
jusqu'à Beauport tous les
jours. 8.30
8.00 10.20 Rive Nord (Ouest) Ancienne
Lorette jusqu'aux Trois-Ri-
vières et Borthier, par le
chemin de fer du Nord, tous
les jours. 3.
8.00 Rive Nord (Est) Beauport
jusqu'à la Malbain, par
terre, tous les jours. 9.30
Les comtés de Charlevoix,
Chicoutimi et Saguenay, par
la Cie. de Navigation du St.
Laurent, les mardis et ven-
dredis. 6.30

8.00 Ile d'Orléans, les lundis,
mercredis et vendredis. 4.00
8.00 10.20 Bour-Louis, St. Raymond,
Pont Rouge, tous les jours. 4.0
10.20 Ste. Catherine, les lundis,
mercredis et vendredis. 2.00
Valcartier et Stoneham, les
mercredis et samedis. 2.00
10.00 Laval et Lac Beauport, les
mercredis et samedis. 4.00
10.00 Charlebourg et Lorette, St.
Ambroise, tous les jours. 1.00

ETATS-UNIS.
Boston et New-York, etc.,
tous les jours. 5.15
INDÉS OCCIDENTALES.
Lettres, etc., payées d'avance, vers la
New-York, sont expédiées tous les
jours à New-York, d'où les malles
sont expédiées à. 5.15
Pour la Havane et les Indes Occiden-
tales, voie de la Havane à New-York,
tous les jours. 5.15
d'où les malles sont expédiées chaque
jeudi. 5.15
Pour St. Thomas, les Indes Occiden-
tales jusqu'à New-York à. 5.15
d'où les malles sont expédiées le 23
de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.
Par la voie Canadienne chaque samedi. 11.30
Par les vapeurs de la ligne Canard,
voie de New-York, les lundis. 5.15

a—Sacs des malles par les chem. ouvert
jusqu'à. 3.00 P.M.
b—do do do do 5.15 A.M.
c—Sacs supplémentaires à. Mtd.

Les lettres enregistrées doivent être jetées à la
Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.
Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées
à 8.30 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M. et 5.45 P.M.
Livraisons par les facteurs de ville à 8.30 A.M.,
10.30 A.M. et 2.30 P.M.

J. B. PRUNEAU,
Maître de Poste.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$10,000.00.

Par somme variant depuis \$100.00 en montant.
Ceux qui désirent emprunter pourront se pro-
curer tous les renseignements nécessaires au Bu-
reau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B.-V.

ROBT. LAROCHE,
Sec.-Trés.

Québec, 29 juillet 1879.

\$10 à \$1,000

WALL STREET, condu-
sent à la fortune tous les mois. Livres envoyés
gratuitement expliquant toute chose. Adresse
BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wa-
New-York,
19 mars 1879—laqkh

ANNONCES NOUVELLES.

Insignes—D. Cantin.
Conférence Publique—Arthur Baies.
Acte de faillite de 1875—J. Auger.
Élargissement du Canal Welland—F. Braun.
Drolet, Audard & Guérard, Machinistes et Fondeurs.
Écran de Beaux Meubles—Oct. Lemieux & Cie.
Vente à l'encan d'Immeubles de Valeur—Oct. Lemieux & Cie.
Écran de Meubles de Ménage—Oct. Lemieux & Cie.
Tapis, Linoléum, Toile Cirée—Glover, Fry & Cie.
Magasin Populaire—F. X. Levaie.

QUEBEC

LUNDI, 3 NOVEMBRE 1879

LITTERES DE PARIS.

Paris, 17 octobre.

J'hésite à vous parler de Paris, car je sais qu'au moment où paraîtra cette lettre vous serez en proie à des émotions absorbantes. Le parlement local sera de retour dans vos murs, et l'on ne pourra plus s'occuper d'autre chose. Le récit d'une première représentation paraîtra à vos yeux en comparaison de cette reprise mémorable. J'ai été trop souvent grisé par ce spectacle pour ne pas comprendre vos sentiments et ne les point partager de loin. Je me bornerai donc aujourd'hui à une courte lettre.

On ne s'occupe guère en ce moment dans les cercles politiques parisiens que de la prochaine rentrée de Gambetta, qui vient de passer une quinzaine en villégiature en Suisse. La question qui intrigue tout le monde est celle-ci : M. Gambetta est-il en faveur de l'amnistie plénière aux communards, et est-ce par son ordre que la République Française s'est déclarée en faveur de l'abolition complète aux égarés de 1871 ? C'est ce qu'on saura bientôt. En attendant, on assure que le ministère est résolu à s'opposer à cette mesure de clémence ; mais il y a au moins deux de ses membres, MM. de Freycinet et Lepère, qui ne se sépareront jamais de M. Gambetta.

Cette question de l'amnistie est fort compliquée. Il paraît avéré qu'on a laissé dans l'exil un certain nombre de communards qui ne sont pas plus coupables que ceux à qui l'on a pardonné. C'est la thèse qu'a soutenue un écrivain dont tout Paris lit les articles, M. Weiss, qui, quoique très-conservateur, a paru en cette circonstance plaider pour Rochefort ; ce qui embrouille encore le problème, c'est qu'il est maintenant prouvé aussi que ceux qu'on a ramenés ne sont pas plus repentants que ceux qu'on a laissés de côté. Or, dès l'instant où l'on créait des catégories qui n'étaient pas délimitées par le caractère ; même de l'offense, le repentir des graciés devait être la première condition du pardon.

Les revenus d'exil, après avoir fait preuve d'abord de quelque réserve, se coiffent maintenant carrément du bonnet phrygien. Ils viennent de faire élire un des leurs, Humbert, conseiller municipal dans le quartier de Javel, aux cris de *Vive l'Amnistie ! Vive la Commune !* Leur prétention est que ce sont eux qui ont fait la République et que c'est à eux à en profiter, c'est-à-dire à la diriger. Les républicains modérés sont à leurs yeux des usurpateurs qui occupent leur place. Cette élection de Humbert n'aurait pas tant d'importance, si l'on ne devait pas y voir l'intention bien arrêtée de la part du parti radical de porter au conseil municipal et à la Chambre toutes les notabilités de la Commune, avec mission de réhabiliter la Commune.

Ces manifestations communistes ont donné comme une sorte de frisson aux éléments conservateurs que contient dans son sein le parti républicain. Le fantôme de la Commune reparaisant si tôt, et avec une pareille audace, a rendu la bourgeoisie songeuse. On ne sait pas à quelle conclusion pourrait conduire pareille révérie. Cette crise cependant était prévue, et elle ne doit surprendre aucun esprit sérieux. Étant donné l'esprit français tel que tant d'événements le montrent à nos yeux, il n'était pas difficile de prévoir qu'un moment don-

né la Commune reparaitrait à la surface. On ne noiera jamais complètement l'idée révolutionnaire. On n'a usé jusqu'ici que d'un moyen pour la combattre : le fusil ; il n'y en a pourtant qu'un bon : la discussion. La République est-elle assez forte pour n'user que de ce moyen-là ? C'est ce que nous allons voir. C'est ici que le régime nouveau va subir sa véritable et décisive épreuve.

Si l'on n'accorde pas l'amnistie plénière contenue en germe dans l'amnistie partielle, voici ce qui arrivera : c'est qu'à mesure que des vacances se produiront dans les villes, le peuple élira des amnistiés ou même des exilés, et qu'un beau jour on verra arriver Rochefort à la porte de la Chambre réclamant son siège.

La lutte est donc inévitable ; l'élément conservateur du parti républicain doit donc l'accepter et chercher la victoire, non dans l'arbitraire, mais dans la discussion. Qu'il accorde l'amnistie, abaisse toutes les barrières, provoque ses adversaires à la tribune, et là, par la raison, par l'éloquence, les démasque et les écrase. Les radicaux au fond n'ont pas de système social ou politique, ils n'ont que des convoitises, et la discussion aura raison de leurs sophismes. Si, après cela, les orateurs vaincus à la tribune se relèvent dans la rue ; eh bien ! alors l'emploi de la force sera justifié, aux yeux de tous les gens qui ne sont pas absolument dépourvus de raison, par l'emploi qu'on aura fait préalablement de la discussion. La liberté d'abord, la liberté pour tous, et la répression des excès, si excès il y a, viendra tout naturellement ensuite ; si elle ne sort pas alors de la volonté même du pays, c'est que le pays ne veut pas la République.

Ces idées élémentaires en Angleterre, aux États-Unis et chez nous, sont malheureusement nouvelles en France, sinon dans les livres, du moins dans la pratique. Elles ont dans la presse un apôtre infatigable, intrépide, M. Emile de Girardin, dont le journal a une circulation énorme dans la bourgeoisie. Quel dommage que les circonstances ne lui aient pas permis d'en faire lui-même l'application avec cette logique qui le distingue ! Durant sa longue carrière, il a vu la liberté triompher avec éclat de ses ennemis ; il lui reste à la voir acceptée par tous et pratiquée simplement par le gouvernement. C'est peut-être une surprise que lui réserve pour ses vieux jours M. Gambetta. Tant, dans tous les cas, que ses idées, qui sont les vraies idées constitutionnelles, parlementaires, n'aurent pas reçu une application complète ; tant qu'en France on ne sera pas aussi libre qu'en Angleterre et aux États-Unis, on ne pourra pas dire que la République est fondée.

Assez de politique, n'est-ce pas ? L'événement littéraire dont s'occupe le boulevard est l'apparition dans le feuilleton du *Voltaire* d'un roman d'Emile Zola faisant suite à l'*Assommoir*. Ce n'est pas une suite du tout, mais une aggravation. La mesure est comble : l'*Assommoir*, c'était déjà trop. Que dire de *Nana* ? L'*Assommoir* avait au moins l'excuse d'être une peinture populaire d'une érudition vraie. Si l'on en juge par les trois feuilletons de *Nana* qui ont paru jusqu'ici, le talent a baissé, l'inconvenance de ton se maintient et va même crescendo. On ne voit pas trop ce que la littérature a à gagner à la substitution des mots sales aux mots propres. Au milieu de tant de déchets, les boulevardiers ont gardé une superstition, celle du théâtre. C'est à cette superstition que répond le nouveau roman de Zola. Il est inspiré par l'idolâtrie de ce monde faisant qui commence à la rampe et finit dans la collisse. L'auteur décrit jusqu'à la poussière qui couvre le souffleur. Il parle même de ce personnage inspirateur en termes qui feraient croire qu'il ne peut le voir sans danger. Zola me fait l'effet d'un sauvage qui, apporté en caisse d'Amérique, serait tout à coup débarrassé en plein opéra. Grisé par la vue de tant de splendeurs, le sauvage se prosternerait confondu, sous la baguette du chef d'orchestre, attendant que celui-ci daigne le scalper en mesure.

Toute cette littérature frêlée à son côté ridicule qui ne tardera pas à lui être fatale. On se lassera de ce style où l'expression cherchée, voyante, alterne avec les mots malpropres. Ce style là a des airs de poème et des allures de poissarde...

Mais je m'arrête ; j'allais oublier, qu'à la colonne d'à côté, des débats parlementaires peut-être réclament votre attention.

H. F.

L'UNION.

Nous ne nous dissimulons pas que les radicaux, dans les deux camps, ne sont pas du tout satisfaits des derniers événements de notre politique provinciale. Les uns, les libéraux, voulaient la résistance jusqu'à la fin, et un cabinet rouge sang ; les autres, les conservateurs, tenaient à cabinet bleu Prusse. Ces affections diamétralement opposées sont cependant sur le point de s'entendre, et vont peut-être illustrer une fois de plus le vieux proverbe : les extrêmes se touchent.

Nous regrettons beaucoup, surtout dans l'intérêt de notre nationalité, que l'on pousse en politique l'exagération jusque-là. Naturellement, il y aura toujours des outranciers, des intransigeants ; mais nous nous étonnons fort que dans notre petit domaine politique, où il n'y a rien d'absolument absorbant, rien d'absolument empoignant, il ne se fasse pas un jour un bon mouvement d'ensemble, d'entente et d'union. Il y a un pas de fait, c'est vrai ; mais aussi quand on regarde autour de soi, que de gens ne voit-on pas se retirer à l'écart, ou semer des obstacles sur la route. Si ces gens-là se consultaient tant soit peu, s'ils analysaient un peu les sentiments qui les agitent, combien d'entre eux ne réaliseraient-ils pas le fait que le mobile principal de leurs actes se compose d'espérances déçues, d'intérêts personnels manqués, d'ambitions déçues, et qu'en fomentant les divisions, les discordes, les chicanes, dans le simple but de satisfaire leurs vengeances et leurs appétits, ils font acte de bien mauvais citoyens.

Nous n'avons pas la naïveté de croire que l'intérêt personnel n'est pas en général le mobile suprême chez les hommes ; il doit même nécessairement exister, c'est l'huile qui lubrifie les rouages de la machine sociale. Mais il est de circonstances, dans lesquelles, il faut s'oublier soi-même, pour voir au-dessus de l'intérêt personnel. On nous dira que les âmes d'élite seules peuvent agir ainsi ; eh bien ! soyons donc un moment dans notre histoire des âmes d'élite. Voyons s'il n'y a pas moyen de s'entendre un peu pour le bien commun qui, en définitive, est le bien de chacun.

Les extrémistes font la sourde oreille, nous le savons ; et nous ne sommes pas loin d'être convaincus qu'avec eux nous prêcherons dans le désert. Mais aussi nous sommes convaincus que, s'ils sont aussi bruyants que déçus, ils sont aussi le petit nombre et qu'ils finiront par se trouver dans le désert. Nous l'espérons, et nous le souhaitons.

De temps à autre, depuis la semaine dernière, nous avons pu juger du ton de la presse radicale ; elle a même, à part les articles réguliers de journaux, fait distribuer contre certains députés des placards où, vraiment, la violence et l'inconvenance se disputent la première place. Belle école pour le peuple ! Magnifiques leçons morales !

Cependant nous avons déjà entendu dire à des libéraux et des conservateurs outrés qu'ils désiraient l'union, la paix, la fraternité. Ils n'étaient donc pas sincères lorsqu'ils parlaient ainsi ; leur bouche seule parlait, et non leur cœur, puisqu'aujourd'hui ils se refusent ou vertement à seconder les premiers efforts tentés en faveur de l'entente. Nous voulons la coalition, la conciliation, répètent cependant encore quelques-uns d'entre eux, mais pas comme cela.

Pas comme cela ? Mais alors comment voulez-vous que la conciliation se fasse ? Sur quelles bases voulez-vous l'avoir ? Voulez-vous d'une conférence

entre les parties belligérantes ? C'est ce qui s'est fait en dernier lieu. Et tout d'abord avez-vous un programme à soumettre, et quel est ce programme ? Le premier député qui s'avise de faire un pas vers son adversaire et lui tend la main, vous l'appellez traître et vendu. Selon vous, messieurs les radicaux, l'homme qui va là, loyalement, franchement, trouver son adversaire et l'invite à oublier les différends qui les divisent, cet homme là est un traître. Et vous faites de longues tirades en faveur de l'entente et de la conciliation ! Encore une fois, veuillez nous dire comment cela peut-il se faire.

Le fin mot de toute l'histoire est celui-ci : les extrémistes libéraux veulent un cabinet entièrement libéral ; les radicaux conservateurs veulent un gouvernement entièrement conservateur ; c'est là ce qu'ils appellent chacun de la conciliation.

Le cabinet actuel, que le peuple va être appelé à approuver, est de nature à ne contenir ni les uns ni les autres ; quelques députés de l'opposition qui croient partout leur place marquée, ne sont pas contents de voir MM. Pâquet et Flynn dans le cabinet ; et certains députés libéraux voudraient bien se voir à la place de MM. Flynn et Pâquet et ne sont pas du tout satisfaits de voir leurs anciens compagnons d'armes arrivés à des postes importants qu'ils peuvent tenir avec honneur et distinction, attendu qu'eux surtout portent en mains un drapeau, un laborum, sur lequel sont inscrits les mots : conciliation et union.

In hoc signo vinces.

Oui, nous croyons et nous sommes sûrs qu'avec ce signe, cet étendard, M. Flynn, dans Gaspé, et M. Pâquet, dans Lévis, vaincront. M. Pâquet, à qui les radicaux de toutes couleurs veulent faire une guerre sans merci, parce qu'il représente une idée de paix, devra avoir dans son comté les votes de tous ceux qui ne se laissent influencer que par le seul et véritable intérêt du pays et de leur comté, et qui au lieu de voir un traître dans l'homme qui sacrifie ses préférences politiques pour contribuer au mouvement déjà commencé d'union et de bonne entente entre les canadiens-français, lui rendent la justice et l'hommage de le regarder comme un bon et vrai patriote.

La lutte est commencée depuis trois jours dans le comté de Lévis. Elle a fait déjà connaître bien des ambitions rivales ou déçues. Dans l'intérêt non-seulement du nouveau gouvernement, mais aussi de la province, nous espérons que les difficultés en évidence disparaîtront d'elles-mêmes. Le comté de Lévis aura, outre un député, un représentant dans le cabinet ; il se doit de profiter de l'avantage, et les électeurs libéraux et conservateurs modérés doivent s'unir pour faire triompher la cause de celui, qui, loin de trahir son pays, s'est fait au contraire le champion déclaré de ses intérêts les plus chers, et le porte-drapeau de l'idée pour laquelle nous combattons depuis longtemps, idée qui peut se résumer dans ces trois mots : modération, conciliation et entente. *In hoc signo vinces* ; c'est ce que nous disons à M. Pâquet et au nouveau cabinet.

NOUVELLES POLITIQUES.

Nous apprenons que l'on a offert à l'hon. M. Angers un portefeuille et un siège au Conseil.

M. Angers a refusé pour des raisons non politiques.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 31 octobre.

L'orateur prend son siège à 3.30 heures.

Un message est reçu du Conseil législatif, annonçant à la Chambre que le Conseil avait voté des subsides.

L'hon. M. JOLY demande quelques explications au sujet du nouveau ministère.

L'hon. M. CHURCH, annonce à la Chambre que l'hon. Jean Adolphe Chapleau avait été appelé à former un nouveau ministère et qu'il avait choisi pour collègues les hon. MM. Robertson, Ross, Loranger, Lynch, Flynn, Pâquet, comme suit :

Hon. M. Chapleau, premier ministre et ministre des travaux publics ;

Hon. M. Loranger, procureur-général.

Hon. M. Robertson, trésorier ;

Hon. M. Flynn, commissaire des terres de la couronne ;

Hon. M. Pâquet, secrétaire provincial ;

Hon. M. Lynch, solliciteur-général ;

Hon. M. Ross, président du conseil.

Il fait alors motion, secondé par M. Wartele, que les brefs d'élections soient émanés immédiatement pour l'élection des ministres dans les comtés de Terrebonne, Sherbrooke, Laval, Brome, Gaspé et Lévis.

L'hon. M. MERCIER se lève pour proposer sa motion demandant l'abolition du Conseil législatif et avait déjà commencé sa péroraison quand l'huissier de la verge noire est venu inviter les membres de la Chambre à se rendre au Conseil législatif.

On s'est alors rendu au Conseil législatif, et Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prorogé les Chambres par le discours suivant :

Honorables MM. du Conseil Législatif, MM. de l'Assemblée Législative.

Je suis heureux de voir qu'en conformité à mon message du Conseil législatif en date du treize septembre, l'harmonie est rétablie entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative, et j'espère que la bonne entente continuera à régner entre les deux branches de la législature. Je vous félicite en même temps sur l'application et l'assiduité avec lesquelles vous vous êtes occupés des mesures qui vous ont été soumises.

MM. de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides, et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes mises à la disposition du gouvernement.

Honorables MM. du Conseil Législatif, MM. de l'Assemblée Législative.

Acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles et pour le maintien de la paix et de l'harmonie nécessaires aux progrès véritables d'une nation.

La législature provinciale est alors prorogée à mercredi le 19 décembre prochain.

LE NOUVEAU CABINET.

COURTES ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

L'HON. JEAN ADOLPHE CHAPLEAU, premier, commissaire de l'agriculture et des travaux publics est né à Ste. Thérèse de Blainville, Terrebonne, le 9 novembre 1840 ; ses ancêtres, venus de la France, occupèrent autrefois, la seigneurie de Terrebonne. Il a reçu son éducation au collège de Terrebonne et il s'est marié le 24 novembre 1874 avec Mlle. Marie-Louise, fille du Lieut. col. King, major de brigade, à Sherbrooke. Il a été reçu avocat en 1861 et créé Conseiller de la Reine en 1873. Il est aujourd'hui l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer des Laurentides et du crédit foncier du Bas-Canada. Il est aussi professeur de droit criminel à la succursale de l'Université Laval à Montréal. Il a fait partie du ministère Oimet comme solliciteur-général depuis le 27 février 1873 jusqu'au 8 septembre 1874. Sous le gouvernement de Boucherville, il a fait encore partie du ministère en qualité de secrétaire-provincial et registraire ; il est entré dans le ministère le 27 janvier 1876 et a retenu cette position jusqu'au coup d'État. Depuis cette époque, il a occupé la position de chef de l'opposition dans la chambre d'Assemblée.

L'HON. JOSEPH GIBB ROBERTSON, trésorier provincial, est le fils de feu le Rév. James Robertson, pendant 30 ans pasteur de l'église Congrégationnelle à Sturtsfield, Aberdeenshire, en Ecosse, et plus récemment à Sherbrooke, P. Q. Il est né à Sturtsfield et a reçu son éducation au Canada. Il épousa Mlle Mary J. Woodward, de Sherbrooke, en 1870. Il est président du chemin de fer Quebec Central, de la compagnie d'assurance mutuelle de Sherbrooke et de la société d'agriculture de Sherbrooke. Il a été secrétaire-trésorier du comté de Sherbrooke pendant plusieurs années. Il a encore été maire de la ville de Sherbrooke et président de la Ligue de tempérance de Québec. Le 25 octobre 1869, il entra dans le ministère en qualité de trésorier provincial, position qu'il a occupée jusqu'au mois de septembre 1874 ; il donna alors sa démission. Le 22 septembre 1874, il entra dans le cabinet de Boucherville de nouveau comme trésorier, et occupa cette position jusqu'au 20 janvier 1876, lorsqu'il résigna. Depuis sa première

élection en 1867, il a toujours été élu par acclamation.

L'HON. LOUIS ONESIME LORANGER, procureur-général est le frère de l'hon. M. Loranger, juge de la Cour Supérieure. Il est né à Ste. Anne d'Yamachiche P. Q., le 10 avril 1837, et a reçu son éducation à Montréal. Il épousa le 3 octobre 1867, Marie-Annie-Rosalie, fille de l'hon. juge Laframboise. Il a été reçu avocat en 1858; il fut l'un des membres du conseil du barreau de Montréal, et échevin de cette cité jusqu'en 1870. Il est vice-président de la société St. Jean-Baptiste de Montréal et il était président du comité spécial chargé de l'organisation de la grande démonstration nationale de Montréal en 1875. Il a été élu pour la première fois en 1875 et élu de nouveau par acclamation aux élections générales de 1878. Il représente en Chambre le comté de Laval; il est conservateur modéré, et un défenseur de la protection.

L'HON. EDMOND JAMES FLYNN, L.L.D., commissaire des terres de la Couronne, représente le comté de Gaspé au parlement. Son père est irlandais né à Gaspé; sa mère est de Guernesey. Il est né à Percé le 16 novembre 1847, et il a reçu son éducation au séminaire de Québec. Il épousa le 11 mai 1875 Mlle Augustine, fille de M. Augustin Côté, le propriétaire-éditeur du Journal de Québec. Il fut gradué L.L.L. à l'Université-Laval le 30 juin 1873 et reçu avocat le 15 septembre. On lui conféra le titre de L.L.D. en 1878 et il est professeur de Droit romain à l'Université-Laval depuis 1874. M. Flynn est un libéral-conservateur.

L'HON. ÉRIENNE THÉODORE PAQUET, secrétaire provincial, est né à St. Nicolas, comté de Lévis, le 8 janvier 1850. Il a reçu son éducation au séminaire de Québec, au collège Fordham, New-York, et à l'Université-Laval de Québec. M. Paquet n'est pas marié. Il est vice-président du Club Canadien de Québec et il a été élu pour la première fois à Lévis aux élections générales de 1875 et réélu de nouveau l'année dernière. L'hon. M. Paquet est le neveu de Mgr Paquet et de l'abbé Benjamin Paquet, du séminaire de Québec. Il est notaire et professeur.

L'HON. WILLIAM WARREN LYNCH, solliciteur général, est d'origine irlandaise et il est né à B. Ford P. Q., le 30 septembre 1845. Il a reçu son éducation à l'Académie de Stanbridge, à l'Université de Vermont et à l'Université McGill, à laquelle université il remporta le prix Elizabeth Torrance, médaille d'or, au concours de droit romain; il fut gradué B. C. L. en 1868. Il a été reçu avocat en juin 1868. Il épousa le 25 mai 1874, Ellen-Florence Pettes, de Knowlton. Il a été pendant quelque temps rédacteur de l'Observateur de Cowansville; il a été président de l'association des autres écoles protestantes de la province de Québec. Il représente le comté de Brome, dans lequel comté il occupe encore la position de Maire et de Préfet du comté. M. Lynch a été élu pour la première fois par acclamation aux élections générales de 1871; réélu par acclamation à celles de 1875 et réélu de nouveau, toujours par acclamation aux dernières élections générales. M. Lynch est indépendant.

L'HON. J. J. ROSS, Président du Conseil, représente la division de Shawinigan. Il est médecin et chirurgien et l'un des gouverneurs du collège de médecine du Bas-Canada; chirurgien-major du 1er bataillon de milice volontaire du comté de Champlain; président de la société d'agriculture du comté de Champlain et membre du conseil d'agriculture de la province de Québec. Il a été élu vice-président de la compagnie du chemin de fer du Nord en 1875. Il a été membre du Conseil Exécutif et Orateur du Conseil législatif depuis le 27 février 1873 jusqu'au mois d'août 1874, lorsqu'il résigna; il réoccupa cette position depuis le 27 janvier 1876 jusqu'au renvoi d'office du ministère de Boucherville en 1878. Il fut élu député à la Chambre d'Assemblée en 1861 et occupa son siège jusqu'à l'Union, quand il fut élu membre de la Chambre des Communes. Il résigna son siège dans cette Chambre en 1867 pour entrer dans le Conseil législatif où il a toujours siégé depuis.

Naples, 31 octobre.—Le Vesuve a lancé hier quelques laves.

Paris, 31 octobre.—La direction générale des douanes a fait publier par le Journal Officiel les chiffres généraux du commerce international de la France pendant les neuf premiers mois de cette année. Nous les donnons ici en mettant dans une catégorie à part les objets d'alimentation importés:

Table with 4 columns: Category, 1879, 1878, Difference. Rows include Imports, Exports, and Total for various goods like raw materials, manufactured goods, and foodstuffs.

Il peut être intéressant d'examiner parallèlement le mouvement commercial de l'Angleterre. Le voici pour les huit premiers mois de l'exercice 1879; les chiffres sont en livres sterling:

Table with 4 columns: Category, 1879, 1878, Difference. Rows include Imports, Exports, and Difference for the UK.

Des renseignements qui précèdent, il résulte que, réserve faite de ce qui concerne les objets d'alimentation, le chiffre de l'importation est resté, chez nous, le même que l'année dernière; la différence est infinitésimale, eu égard à l'importance du total. L'exportation a faibli de 41 millions sur un total de 2 milliards 300 millions. L'écart entre l'entrée et la sortie des marchandises n'est dû qu'à une entrée énorme d'objets d'alimentation qui se trouve atteindre plus de treize cent millions. En résumé, pour les trois premiers trimestres de l'année: Un mouvement total de 5 milliards 679 millions; l'exportation plus forte que l'importation, si on met à part les produits alimentaires, grossie par la crise des céréales, mais plus faible si on les compte de 1 milliard 125 millions.

La crise n'est point spéciale à la France, puisqu'en Angleterre l'excédant d'importation pour huit mois seulement est de 108 millions sterling, ou plus de deux milliards et demi de francs.

COUR CRIMINELLE.

Le procès des frères Piton et de Joseph Lemieux, accusés du meurtre de Guénétye à St. Henri est terminé.

Le jury a rendu un verdict de non-coupable. Les accusés ont été remis en liberté, et Larivée, le principal témoin de la Couronne, a été arrêté immédiatement pour parjure.

Séance de ce matin.

JOSEPH CÔTÉ subit son procès. Il est accusé du vol de bois à l'estacade de Henry Atkinson, New Liverpool. Les témoignages entendus prouvent que l'accusé n'est pas sain d'esprit et le jury rend un verdict en conséquence. La Cour ordonne qu'il soit détenu en prison jusqu'à ce qu'on puisse l'interner dans un asile.

TELESPHORE BROCHU est placé à la barre et accusé d'avoir volé une vache appartenant à Augustin Trépanier. Il admet son crime, et il est déclaré coupable par le jury.

A TRAVERS LA VILLE.

CONFÉRENCE PUBLIQUE.— Nous nous empressons de faire savoir au public que c'est vendredi prochain, le 7 novembre, qu'aura lieu, à la salle Victoria, la conférence si impatiemment attendue de M. Arthur Buies.

Il y aura salle comble.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE.— Le comité chargé d'organiser la convention canadienne-française à Québec, en juin 1880, doit se réunir, ce soir, lundi, le 3 courant, à 7 1/2 h. P. M., précises, à l'Hôtel-de-Ville.

Tous les membres de ce comité sont respectueusement priés de s'y rendre sans autre avis.

ALPH. POULIOT, Secrétaire.

CHARS URBAINS DE ST. ROCH.— Le public se plaint de cette compagnie qui ne tient pas depuis quelque temps une ligne régulière. Quand cela fait plaisir au conducteur, les chars se rendent rue St. Valier, autrement on fait descendre les passagers à la hâtesse de la compagnie, rue St. Joseph. On devrait fixer des heures régulières pour le jour et le soir, de sorte que tout le monde saurait à quoi s'en tenir. Il paraît aussi que les

employés de cette ligne ne sont pas très polis. Faudrait s'occuper de ça.

FALLAIT PAS QU'Y AILLE.— M. A. W. Frye, l'un des passagers du dernier steamer de la malle arrivé dans le port, s'est fait voler quarante-cinq souverains par un charretier qui l'avait conduit dans sa voiture et qui avait bu avec lui toute la journée. M. Frye ne se rappelle plus de la physionomie de ce charretier, de sorte que la police n'aura pas l'avantage de le pincer.

VANDALISME NOCTURNE.— Quelques mauvais plaisants ont lancé des pierres dans les fenêtres de la résidence de M. Denis, à St. Sauveur, pendant la nuit de vendredi dernier. Pas n'est besoin de dire que bon nombre de vitres ont été cassées.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION.— Nous accusons réception du rapport de la célébration du 25e anniversaire de l'Institut canadien-français d'Ottawa. C'est une brochure fort intéressante. Le prix de chaque exemplaire est de 25 cents et on peut s'en procurer de M. F. R. E. Campeau, au département du Revenu de l'Intérieur à Ottawa. Nos remerciements à qui de droit.

PRISON.— Il y a actuellement en prison 106 accusés, dont 26 femmes.

COMMERCE DE BESTIAUX.— Durant le mois d'octobre, il a été exporté de Québec 563 bestiaux et 3,401 moutons.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies de foie. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenant, afin de vous donner des preuves suffisantes que les FLEURS D'AOUT DE GREEN peuvent vous guérir de la dyspepsie, des maladies de foie, et des maladies qui en découlent, telles que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation du cœur, mauvaise digestion, étourdissement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de Fleurs d'août de Green pour 10 cents ou bien une grande bouteille pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soulageront.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 10 h. 3 novembre 1879. Première cotation Exchange Sterling 3 jours 48 3/4, quatre jours 48 1/2, six semaines 48 1/2.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.

FLUOR.— Extra Supérieur, \$5.00 à \$5.50; Extra Superfine, \$5.00 à \$5.50; Fancy, \$5.00 à \$5.50; Extra du Printemps, \$5.00 à \$5.50; Superfine, \$5.50 à \$6.00; Forte de Bouilliers, \$6.00 à \$6.40; Fine, \$5.00 à \$5.50; Middling, \$4.50 à \$4.90; Recoupees, \$3.50 à \$3.90; Sacs d'Ontario, \$2.00 à \$2.25; Sacs de la Cité (46 livres), \$3.10 à \$3.15. ROBERTS.—106, 148, 178 mts; 106-4 mds, 62, 62 1/2 mts; Orge, 13, 25 mts; Fleur, 6, 14 quarts; Avoine, 43 quarts; Blé, 2, 45 quarts; Fromage, 2, 45 quarts; Avoine, 1, 60 quarts; Poin, 1, 300 minots; Meule, 1, 25 minots.

PRIX DES ACTIONS.

Montréal, 31 octobre 1879. Premier bureau.—Banque de Montréal, 141 à 143; ventes, 60 actions à 143, 14 actions à 141, 50 actions à 145; Banque des Marchands, 89 à 89; ventes, 90 actions à 89, 10 actions à 88, 16 actions à 89, 40 actions à 89; Banque du Commerce, 118 à 118; Banque d'Ontario, 75 à 74; Banque de Toronto, 121 à 117; Banque Consolidée, 75 à 2; Banque Molson, 80 à 73; Banque du Peuple, 70 à 60; ventes, 25 actions à 67; Banque Jacques-Cartier, 60 à 55; Cie. du Télégraphe de Montréal, 91 à 90; ventes, 50 actions à 90, 175 actions à 88; Cie. du Gaz de la Cité, 124 à 123; Cie. du Chemin de la Cité, 90 à 80; Cie. de Navigation du Richelieu et d'Ontario, 38 à 38. Second bureau.—Banque de Montréal, 142 à 142; Banque des Marchands, 88 à 88; ventes, 19 actions à 89, 150 actions à 88; Banque du Commerce, 118 à 117; ventes, 4 actions à 118; Banque d'Ontario, 75 à 74; Banque de Toronto, 121, demandé; Banque Consolidée, 6 à 2; Banque Molson, 78 à 73; Banque du Peuple, 67 à 66; ventes, 33 actions à 67; Cie. du Télégraphe de Montréal, 89 à 87; ventes, 50 actions à 90, 175 actions à 88; Cie. du Gaz de la Cité, 124 à 123; Cie. du Chemin de la Cité, 85 à 80; ventes, 10 actions à 85; Cie. de Navigation du Richelieu et d'Ontario, 38 à 38; Banque de Montréal, ex-div., 138 à 137; ventes, 25 actions à 138, 25 actions à 138; Banque des Marchands, ex-div 85 à 85; ventes, 300 actions à 85.

NAISSANCE.

Dimanche matin, la dame de Edmond Boissonnaud, commis-marchand, une fille.

ANNONCES NOUVELLES. INSIGNES!

Le soussigné annonce au public généralement qu'il est prêt à fabriquer toutes espèces d'INSIGNES EN OR OU EN ARGENT à des prix exceptionnellement réduits.

Il invite spécialement toutes les différentes sociétés qui se proposent de célébrer la grande fête patronale du 24 juin à Québec l'an prochain, à lui faire parvenir leur commande.

D. CANTIN, BOUTIQUER, 142, rue et faubourg St. Jean, Québec, 3 novembre 1879-18

Maison à Vendre.

Une maison en briques à trois étages, sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, près de l'Eglise, No. 388. S'adresser à H. BOLDUC, N. P. Québec, 16 octobre 1879-18

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de GEO. P. RO. WELL & CIE., No. 39, rue St. Joseph, qui sont autorisés à solliciter de leur NEW-YORK, annonces dans la ville de

ANNONCES NOUVELLES.

Conférence Publique. Vendredi, 7 Nov.,

A LA SALLE VICTORIA, Conférence (re de la série) DE

M. ARTHUR BUIES SUR LE

LAC ST. JEAN ET LE SAGUENAY

Cartes en vente chez MM. Holwell et Lavigne, à la Haute-Ville, chez M. Lanlais, à St. Roch, et chez M. Vincent, au faubourg St. Jean.

Prix d'entrée, 25 cents. On commencera à 8 heures. Québec, 3 novembre 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements. Dans l'affaire de P. O. COTE, Failli.

Vente du Stock d'Épicerie.

Le soussigné, syndic dans cette affaire, vendra à l'encan, à tant dans la piastre, à son bureau, VENDREDI, le CINQ NOVEMBRE courant, l'actif du failli consistant en

Stock d'Épicerie, suivant l'inventaire, \$273.53 Dettes actives, 372.15

La vente à DEUX heures de l'après-midi. L'inventaire et la liste des crédits pourront être vus au bureau du syndic.

J. AUGER, Syndic. Québec, 3 novembre 1879.

Elargissement du Canal Welland.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI, le 14e jour de NOVEMBRE, pour le creusement et le parachèvement de cette partie du Canal Welland, entre Haney's Bend et Port Colborne, comme le sont les sections Nos. 33 et 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé le "Rock Cut".

Les plans, la position de l'ouvrage et les devis pour ce qui reste à exécuter, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résidant à Welland, depuis et après MARDI, le 4e jour de NOVEMBRE, et on peut se procurer des formulaires de soumissions imprimées.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formulaires imprimés, et dans le cas de sociétés, qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres, et de plus un chèque de banque pour la somme de deux mille piastres pour la section No. 33, et un pour la somme de quatre mille piastres pour la section No. 34, doivent accompagner les soumissions respectives, laquelle somme sera retenue si la partie soumissionnaire refuse d'entreprendre le contrat pour les ouvrages aux prix établis dans l'ordre fait.

Le chèque en argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la due exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise par un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat, de laquelle la somme envoie avec la soumission sera considérée en faire partie.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement des ouvrages faits seront payés jusqu'à leur parfaite exécution.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant en Canada, voulant se porter caution pour l'accomplissement de ces conditions et le parachèvement des travaux désignés dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune autre soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 25 octobre 1879. A 3 novembre 1879-4229

Drolet, Audard & Guerard Machinistes et Fondeurs

Ont l'honneur d'annoncer à leurs patrons et au public en général qu'afin de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites ils ont considérablement agrandi leur atelier de Machinerie et qu'ils y ont joint une MAGNIFIQUE FONDERIE.

Ils peuvent maintenant se charger de toutes espèces d'OUVRAGES EN FONTE, ainsi que toutes espèces de MACHINERIES.

DROLET, AUDARD & GUERARD, 75, rue St. Joseph, Québec, 27 octobre 1879.

PERDU.

Dans la soirée de dimanche dernier, depuis la rue d'Aiguillon jusqu'à la rue des Carrières, UN BRACELET EN AGATE MONTÉ EN OR. La personne qui le retrouvera sera récompensée en le remettant à ce bureau.

Québec, 31 octobre 1879-21 Société Bienveillante des Journaliers de Navires de Québec. Assemblée Mensuelle.

L'assemblée mensuelle des membres Canadiens Français de la Section No. 1 aura lieu LUNDI SOIR, 3 NOVEMBRE, dans la partie ouest de la Halle du Marché Champlain, à SEPT heures et DEMIE précises.

Par ordre, JAMES PAUL, Président. Québec, 31 octobre 1879.

ENCAN DE BEAUX MEUBLES

Par OCT. LEMIEUX & CIE., MERCREDI, 5 NOVEMBRE

Au No. 243, rue et faubourg St. Jean. Magnifiques Meubles en Noyer Noir, Argenterie, Lits de Plumes, etc., etc.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, MERCREDI, le 5 NOVEMBRE, au No. 253, rue et faubourg St. Jean, un très bel assortiment de Meubles, consistant en Sideboard en Noyer Noir richement sculpté, Sofa Français en Crin, Table à Dîner Extensive en Noyer Noir, Chaises de Salle à Dîner en Crin, Gravures, Pendule de huit jours, Rideaux de Damas, Argenterie, Huiliers, Corbeilles, Couteaux à Poisson, Cafetière, Pots à l'Eau, Couteaux à Dîner et à Dessert, Beurrier, le tout en Argent Plaqué de qualité supérieure, un magnifique Ameublement en Noyer Noir de Chambre à Coucher richement sculpté, Grand Bureau à Toilette, Lavabains dessus en marbre, Lits de Plumes, Canapé, Table commune, etc., etc. Le tout vendu absolument sans réserve. Les Meubles et Effets seront visibles Mardi, le 4, de 2 à 9 heures du soir.

La vente à 11 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 31 octobre 1879.

VENTE A L'ENCAN

Par OCT. LEMIEUX & CIE. Vente à l'Encan D'IMMEUBLES DE VALEUR.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements. Dans l'affaire de L. D. VEZINA, Failli.

Par encan sera vendu, au Bureau de WURTELE & LORTIE, 51, rue Dalhousie, Québec, MARDI, le 4e jour de NOVEMBRE 1879.

Les IMMEUBLES DE VALEUR suivants: 1. Un lot situé en la Banlieue de la Cité de Québec, à la place appelée Villa des Oiseaux, de vingt-cinq pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front à l'ouest par l'avenue des Erables, en arrière à l'est par une ruelle, au nord, par Henry Burroughs, etc., et au sud par Madame T. E. Vincent—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances. Le dit lot étant compris dans le No. 98, donné sur le plan cadastral de la Banlieue de la Cité de Québec, subdivision No. 150.

2. Un autre lot situé à la même place, de vingt-cinq pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front à l'ouest par l'avenue des Erables, en arrière à l'est par une ruelle, au nord par le numéro 147, au sud par Henry Burroughs, etc.—circonstances et dépendances. Le dit lot étant compris dans le numéro 98, donné sur le plan cadastral de la Banlieue de la Cité de Québec, subdivision No. 148.

3. Un autre lot situé à la même place, de vingt-cinq pieds de front par cent vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front à l'ouest par l'avenue des Erables, en arrière à l'est par une ruelle, au nord par le numéro 146, au sud par le numéro 148—circonstances et dépendances. Le dit lot étant compris dans le numéro 98, donné sur le plan cadastral de la Banlieue de la Cité de Québec, subdivision No. 147. Ce lot sera vendu sujet à charge de l'acquéreur de payer à John H. Burroughs, écri. 1. Une somme de trois cent cinquante piastres payable en quinze ans, au taux de sept pour cent, intérêts payable semi-annuellement le 1er de Juin et le 1er de Décembre de chaque année; 2. De bâtir sur le dit lot une maison en tout conforme aux maisons formant le Bloc Burroughs, pour être commencée sans délai et devra être finie le ou avant le 1er de Mai 1881; 3. A défaut de l'acquéreur de bâtir sur le dit lot une maison selon les plans et spécifications de la Terrasse Burroughs (quant à l'extérieur), le dit John Burroughs aura le droit de résilier la vente du dit lot et d'obtenir la restauration de la dite propriété en remboursant à l'acquéreur de tel lot le prix qu'il aura payé sur le dit montant payable au dit M. Burroughs, et dans le cas de retard sur le temps spécifié pour l'érection de la dite maison, le dit J. Burroughs aura le droit de demander le paiement immédiat de la dite somme de trois cent cinquante piastres.

Vente à DIX heures A. M. R. HENRY WURTELE, Syndic.

Bureau 46, WURTELE & LORTIE, 51, rue Dalhousie, Québec, OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. 30 octobre 1879.

Encan de Meubles de Ménage

Par OCT. LEMIEUX & CIE., MARDI, 4 NOVEMBRE

A la résidence de Mme DAME VEUVE HARBESON, No. 99, coin des rues St. George et Ste. Geneviève, Côte d'Abraham.

Nous avons reçu instruction des exécuteurs-testamentaires de vendre à l'encan, MARDI, le 4 NOVEMBRE, au lieu ci-haut mentionné tout le mobilier de la succession consistant en Sofa, Tables à Cartes, Chaises, Tables à Dîner, Sideboard en Mahogany, Tapis, Chaises à Bras, Petit Piano, Horloge en Cuivre, Bibliothèque avec un Pupitre mobile, Vaseille, Argenterie, Verrerie, Couverts doubles et simples, Poêle à trois étages, Poêle simple, Lestensiles de Cuisine et une grande quantité d'autres effets. Le tout absolument vendu sans réserve.

La vente à 11 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 30 octobre 1879.

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à TESSIER & DELAGEAN, P. Québec, 27 mai 1879-18

FAITS DIVERS.

HEU JOURS SANS TERRITURE.—Mme Mary Avery, qui demeure près de Honesdale (Pennsylvanie), vient de passer par une terrible épreuve. Un jour de la semaine dernière, elle était partie à pied pour voir des parents à Rowlands. La nuit l'ayant surprise au moment où elle traversait le marais Link, dans le village de Lackawaxen, Mme Avery perdit son chemin; elle chercha alors à revenir sur ses pas et ne réussit qu'à s'enfoncer plus avant dans la vase. Enfin, à bout de forces, elle cessa d'avancer ou de reculer, n'ayant plus d'espoir que dans la Providence. Elle est restée dans cette triste situation pendant huit jours, n'ayant absolument rien pour apaiser sa faim et forcée d'étancher sa soif avec l'eau sale du marais. Ce n'est qu'après 194 heures de souffrances indicibles qu'elle a été retirée de la vase par un chasseur qui passait par là. Mme Avery se trouvait dans un état de faiblesse extrême. Elle a été transportée dans la maison la plus proche où des soins médicaux et de la nourriture lui ont été donnés. Les docteurs disent que son état mental se ressentira de la terrible épreuve qu'elle a traversée.

LYNCH.—Le *Globe-Démocrate* de Saint-Louis publie la correspondance suivante de Keokuk, Iowa. "L'affaire de Bill Young, qui a passé en jugement sous l'accusation d'avoir assassiné Lewis Spencer et ses quatre enfants, près de Luray, en 1877, et a été acquitté samedi dernier, a donné lieu aujourd'hui à un acte de violence. La culpabilité de Young semblait prouvée suffisamment, mais la poursuite a été grandement affaiblie par le fiasco du détective Lane en voulant montrer comment les pantalons étaient couverts de sang. Quoique acquitté, Young n'en restait pas moins coupable aux yeux de la majorité des habitants du comté. Dans l'après-midi de dimanche, Young s'est marié à Kahoka avec miss Lydia Bray, de l'Ohio, à laquelle il était fiancé avant son arrestation et qui l'avait aidé pendant les 4 derniers mois à préparer sa défense. Ils sont arrivés lundi soir dans cette ville et y sont restés jusqu'à ce matin. Young a ensuite mené sa femme chez lui, près de Luray. Les mouvements des deux mariés avaient été surveillés de près. La nuit dernière, une bande de 100 à 200 hommes s'est réunie au nord de Kahoka, pour attendre le premier train. Après avoir constaté la présence de Young sur ce train, la bande est partie à cheval ou en voiture du côté de Luray, a cerné la maison de Young, qui était alors rentrée, et l'a sommé de se rendre. Celui-ci, qui était accompagné par J. C. Coffman, de Toledo (Ohio), un de ses défenseurs, a refusé de se rendre et a ouvert le feu sur la foule. Des balles ont été échangées et le feu n'a cessé que lorsque Young a été blessé. Huit hommes ont alors pénétré dans la maison, ont emmené Young et l'ont pendu. L'émotion est au comble."

SUICIDE DE DEUX JEUNES MARCHANDES DE TABAC.—On lit dans la *Gironde*, journal de Bordeaux:

"Le dénouement de la tentative de suicide des deux marchandes de tabac du bureau de la *Civette*, qui avait jeté un si vif émoi dans Bordeaux, il y a quelques mois, a eu lieu cette nuit dans la campagne de Pessac. "On se souvient que les demoiselles Chaumont, les deux sœurs, qui ont tenu naguère le bureau de tabac de la "Civette," cours de l'Intendance, tentèrent de s'asphyxier par le charbon, il y a quelques mois. Les circonstances de cette double tentative de suicide avaient été si théâtrales, que personne ne voulut croire à une résolution bien arrêtée chez les deux héroïnes de l'aventure. "Cette fois l'aventure est malheureusement tragique. Les deux sœurs Chaumont sont mortes. A l'heure où nous écrivons, elles gisent l'une près de l'autre dans un local dépendant de la mairie de Pessac. "Les sœurs Chaumont se sont brûlé la cervelle. La nuit dernière, après avoir écrit plusieurs lettres, entre autres, celle qui nous a été adressée, et avoir fait une toilette plus élégante que de coutume, elles ont pris un coupé, ont payé la course d'aller et celle de retour, et se sont fait conduire jusqu'à Pessac, à quelques centaines de mètres au delà du bourg, à l'endroit où se trouve la propriété de M. X..., l'ancien amant de la plus jeune des sœurs Chaumont. "Les deux femmes, nous devons donner ce détail, s'étaient attachées depuis longtemps aux pas de M. X..., qui avait rompu sans retour avec la plus jeune. Depuis plus d'un an, les

deux sœurs, poussées par une sorte d'excitation romanesque, faisaient à Pessac de fréquentes excursions et bien des personnes les avaient vu rôder aux alentours de la propriété. "La nuit dernière, vers trois heures, le paysan de M. X... entendit du bruit dans le jardin qui précède la maison. Quelques secondes après, deux détonations retentirent. Le paysan se leva sur son séant, réveilla sa femme, lui conta la chose, et fit mine de sauter à bas du lit, afin d'aller voir ce qui se passait. La femme le retint, en lui faisant observer que probablement c'étaient des flacons de conserve qui éclataient, par suite de la fermentation. Le paysan se rendormit. "Les deux sœurs Chaumont n'ont été relevées que ce matin, au petit jour, alors seulement que les premiers cultivateurs quittent leurs maisons. Les deux femmes étaient étendues, l'une à côté de l'autre, dans l'intérieur du jardin où elles avaient pu pénétrer, la porte étant ouverte selon l'habitude. Elles avaient la main gauche dans la main gauche; dans la main droite, elles tenaient chacune un revolver. La moins âgée des deux sœurs avait, en outre, un poignard passé à la ceinture. Près d'elles étaient: une petite boîte contenant deux pilules, une fiole contenant un liquide, probablement quelque poison violent. Toutes deux avaient la tempe droite percée d'un trou par où le sang s'était épanché. Une des deux sœurs, la cadette, portait un chapeau garni d'une couronne de roses thé artificielles, elle était vêtue d'une robe de soie, à colerette et à manchettes; elle avait des bas de soie bleue. L'autre portait des vêtements presque pareils. Tout autour d'elles étaient éparpillés des papiers, lettres et photographies portant des épithètes injurieuses et des lambeaux de phrases très-agressives à l'adresse de M. X... "Voici la lettre adressée à la *Gironde* que nous reproduisons textuellement.

"Bordeaux, 7 octobre. "Monsieur veuillez donc donner je vous prie le compte rendu de la fête qui a eu lieu cette nuit à Pessac chez M. X... c'est la fête de la mort des sœurs Chaumont et qui porte son cadavre chez son amant afin qu'il soit bien convaincu que ce n'est pas une comédie en me voyant empoisonnée et perdue de coup de revolver il n'en sera peut-être plus dire que c'était de la comédie tout simplement pour lui montrer le coup comme il a dit à tout le monde. "Augusta CHAUMONT."

"Il paraît que l'une de ces malheureuses s'est tuée à cause de la grande affection qu'elle avait pour sa sœur; elle ne pouvait pas supporter la vie sans elle. L'autre, d'une nature très-romanesque, était depuis longtemps en proie à des peines de cœur qui avaient à plusieurs reprises surexcité son imagination vive et impressionnable."

Tapis, Linoleum, Toiles Circées.

Nous avons maintenant reçu un assortiment très-complet de garnitures de toute espèce, de la plus grande qualité, ainsi que la nouveauté des patrons, nous mettent dans la possibilité d'offrir le plus grand choix que l'on puisse désirer. La base qui s'est opérée en Europe sur les effets tels que les Tapis et les garnitures de salon nous permet d'offrir ces effets à meilleure compétition que les années passées.

Marchandises Spéciales.

5 0/0 d'Escompte au Comptant.

AVIS

Ne vous laissez pas tromper!
LE VÉRITABLE MAGASIN
Au Bon Marche!
est au
COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS,
HAUTE-VILLE.

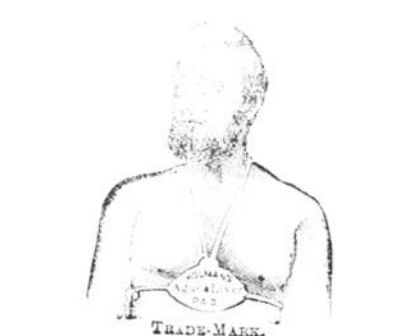
AU BON MARCHÉ!
Vous trouvez tout ce qui peut satisfaire le goût le plus difficile. Le froid fait-il sentir ses rigueurs, les laines les plus variées, les Châles les plus jolis, les Bas les plus nouveaux, les Flanelles les plus durables vous seront offerts comme toujours à vingt par cent de moins que partout ailleurs.

Rafle d'une Maison
A trois étages située sur la rue St. Olivier, No. 101, faubourg St. Jean. La maison est complètement finie en dedans: le premier étage est en pierre, le deuxième et troisième en bois. Elle est lambrisée en brique, et couverte en ferblanc avec combles français. Prix 50 cents, strictement payable d'avance.
Québec, 30 septembre 1879—3m

POUR
ÉTOFFES A ROBES, CASHMÈRES, MERINOS, SOIES ET SATINS, RUBANS, DENTELLES, ETC.

POUR
FLANELLES, COUVERTURES, DRAPS POUR HABITS, TWEEDS, ETC.

POUR
A VOIR DES MARCHANDISES SÈCHES DE FANTAISIE ET D'ÉTAPE DE TOUTES SORTES A BON MARCHÉ



Pourquoi le SACHET HOLMAN pour le foie guérit-il toute MALADIE particulièrement la où tous les MÉDECINES n'ont aucun effet. Voyez le rapport du COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS dans lequel on dit que le Sachet a QUATRE FOIS LA PUISSANCE ET AGIT D'AUTANT PLUS RAPIDEMENT, que n'importe quelle médecine prise à l'intérieur.

NE TARDEZ PAS D'AVANTAGE!
Pas n'est besoin de médecines!

Le major général Lord Clarina écrit de Elm Park, Clarina: "J'ai entendu dire d'excellentes choses de vos Sachets: comme un de mes amis m'informe qu'un Sachet qu'il a porté lui a fait un bien considérable, et me recommandant fortement votre traitement par l'absorption, je vous serai fort obligé si vous m'envoyez par le retour de la malle deux sachets spéciaux pour ma mère et un autre pour moi-même."

J. GORDON BENNETT,
32, RUE GARNEAU, QUÉBEC.

L'Ecole des Arts et Métiers
Sous le contrôle du Conseil des Arts et Métiers de la Province de Québec ouvrira ses cours annuels de Dessin Linéaire, Dessin Mécanique et de Dessin d'Ornements
Lundi, le 3 Novembre 1879
à SEPT heures du soir, dans la Salle d'Ecole au Marché Montcalm, près la Porte St. Jean.
Les jeunes gens de métiers auxquels le dessin est d'une absolue nécessité, sont spécialement invités à suivre ces cours.
L'admission est gratuite.
Les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de 14 ans ne seront pas admis.
Par ordre, EUGÈNE HAMEL, Secrétaire.
Québec, 28 octobre 1879—6f

CHARBONS.
Charbon Américain de toutes sortes pour Fournaies et Poêles *Soft-Peders*.
Charbon Anthracite de Galles.
Charbon Écossais pour Engins.
Charbon Newcastle pour Forges.
Ciment de Portland.
Briques Réfractaires.
Plâtre de Halifax, etc., etc.
En vente chez
JOHN McNAUGHTON & Co., 194, rue St. Paul.
Québec, 4 octobre 1879—1m

Chemin de Fer Q. M. O. & O.
DIVISION DE ST.
Ligne la plus courte et la plus prompte pour se rendre à Boston et New-York et tous les autres endroits au sud et à l'ouest via le Chemin de fer South Eastern.

Jusqu'à nouvel avis, les trains marcheront comme suit:

EXPRESS, MALLE QUOTIDIENNE, ACCOMMODATION QUOTIDIENNE.
Départ: Québec 11.00 A.M., 3.40 P.M., 6.15 P.M.
Trois-Rivières 1.25 P.M., 6.25 P.M., 4.30 P.M.
Arrivée: Montréal 4.10 P.M., 9.35 P.M., 9.50 A.M.
Boston 8.25 A.M.

EXPRESS, MALLE QUOTIDIENNE, ACCOMMODATION QUOTIDIENNE.
Départ: Boston 7.00 P.M.
Montréal 12.20 P.M., 4.00 P.M., 6.00 P.M.
Trois-Rivières 3.35 P.M., 7.40 P.M., 4.15 P.M.
Arrivée: Québec 6.00 P.M., 10.30 P.M., 9.00 A.M.

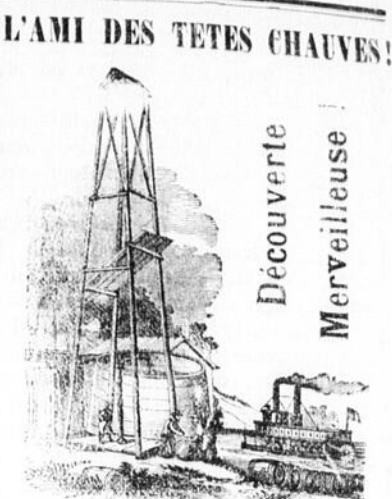
CHEMIN DE FER DU GOVERNEMENT.
DIVISION DE L'OUEST.
Chemin de Fer Q. M. O. & O.
Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le train Express pour Hull à 8.15 et 3.35 A.M. P.M.
Train Express pour Hull à 8.15 et 3.35 A.M. P.M.
Arrivant à Hochelaga à 1.30 P.M. et 8.40 P.M.
Train pour St. Jérôme à 3.15 P.M. et 7.00 A.M.
Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard.

MARTELL'S CHARS PALAIS SUR TOUS LES TRAINS PASSAGERS.
Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.
Billets en vente à l'office de STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisse des Francs-Maçons, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.
Bureaux—22, rue St. Jacques, et 158, rue Notre-Dame, Montréal.

Chemin de Fer Intercanadien.
Jusqu'à avis contraire les Trains de ce chemin laisseront la Station de la Pointe-Lévis comme suit:—
Express pour Halifax et St. Jean 7.30 A.M.
Train Mixte et Malle 11.45 A.M.
Train du Marché 7.40 P.M.
Les Trains arriveront à Lévis comme suit:—
Express d'Halifax et de St. Jean 8.40 P.M.
Train Mixte et Malle 6.00 P.M.
Train du Marché 5.30 A.M.
Ces Trains voyageront sur le temps de Québec et non sur celui de Montréal comme ci-devant.

LA CARBOLINE
Est présentée au public sous l'épave d'une grande montagne, comme le meilleur remède pour les chevelux.
Prix—UNE PIASTRE la bouteille.
Vendue par tous les Frigoristes.
KENNEDY & COMPANY
Agents pour les États-Unis et le Canada et en gros par Toronto, Ont., B. W. Merrill, Ont., J. Winer & Co., Ho Skinner, Kingston, Ont., J. Ont., Wm. W. Greenwood, H. Haswell & Co., Montréal, Frère, Québec, Brown & W. Thos. B. Barker & Son, St. J. 19 juin 1879—3f



L'AMI DES TÊTES CHAUVES!
Découverte Merveilleuse
CARBOLINE

Extrait Parfume de Pétrôle
AMÉLIORÉ ET RENDU PARFAIT
Est le seul article qui établit la pousse des chevelux sur les têtes chauves et qui guérit toutes les maladies de la peau et du cuir chevelu.
LE MONDE L'ATTENDAIT DEPUIS DES SIÈCLES.
La plus grande découverte de notre époque, en ce qui concerne l'humanité, est certainement la CARBOLINE, extrait parfumé du pétrole, qui apporte une cure radicale à la chute des chevelux, amène le plus souvent par une maladie quelconque de la peau. C'est encore un préserveur puissant, qui apporte la couleur naturelle aux chevelux devenus blancs, qui leur donne de l'élasticité et une apparence soyeuse. La chute des chevelux, l'accumulation des croûtes farineuses sur le cuir chevelu et le blanchissement des chevelux sont autant de preuves que le cuir chevelu est affecté et que les glandes qui nourrissent les chevelux sont malades. Pour arrêter ces causes, l'article dont on se sert doit avoir des propriétés médicinales en même temps que chimiques. L'article qui convient le mieux, c'est la CARBOLINE, car c'est un composé de matières naturelles. L'huile de pétrole est l'article le plus propre à obtenir une guérison prompte et efficace, une fois qu'elle est préparée pour la toilette. Les vertus de l'huile de pétrole se sont manifestées premièrement en Russie. L'officier du gouvernement s'était aperçu qu'un de ses domestiques qui avait la tête dénudée par l'habitude de nettoyer ses lampes de sa main, la main dans le poil de chevelux qui lui restait quelques mois plus tard le même domestique avait une belle chevelure ondulée et d'un noir parfait. L'huile de pétrole a été appliquée sur le cuir chevelu d'un animal ayant perdu son poil à la suite d'une épidémie et le résultat a été merveilleux. La chimie et même la coupe de bon moulin ont fait de l'huile de pétrole un remède pour les chevelux. Ces expériences ont donné le monde entier les connaissances théoriques de l'usage que l'on doit en faire sont restées jusqu'à ce jour à l'état de mystère. Cependant grâce à la persévérance d'un chimiste distingué, la mauvaise habitude de pétrole a disparu et la CARBOLINE, une matière pure et saine, est maintenant en vente. Les croûtes farineuses et les croûtes de la CARBOLINE ont démontré que c'est un article indispensable pour la toilette des chevelux. Quelques applications ont suffi pour amener la pousse des chevelux sur les têtes chauves. Les croûtes farineuses disparaissent à la première application et le cuir chevelu se guérit dans un court espace de temps. Les plus belles couleurs de celles contenant de l'huile de pétrole, il n'est pas même pour les chevelux qui deviennent approuvés, on les a appliqués à l'usage de la toilette. Il faut bien remarquer que cet article est une teinture mais un remède qui apporte la vie au cheveu. En somme, c'est la plus belle découverte de notre siècle: c'est une panacée merveilleuse, inépuisable, qui fait la conservation des chevelux et du cuir chevelu.
Nous conseillons à nos lecteurs l'huile de pétrole, convaincus que nous sommes qu'une seule application suffira pour leur prouver ses effets merveilleux. (*Pittsburg Courier*, 22 octobre 1879)

LISEZ LES TÉMOIGNAGES
Davisville, Cal., 5 août 1878.
Chas. Langley & Co., San Francisco.
Chers messieurs, j'ai grand plaisir à vous former que l'usage de votre CARBOLINE m'a donné un résultat heureux. Depuis trois ans j'étais chauve et j'avais perdu tout espoir de voir la pousse de mes chevelux. Il y a quatre semaines de cela pour la première fois votre annonce dans le journal, et contenant les sages conseils d'un ami, j'ai acheté une bouteille de votre CARBOLINE pour en faire l'essai. Il n'y a eu qu'une semaine que l'en fait usage et déjà ma tête est couverte de chevelux noirs et fins qui poussent rapidement et le cuir chevelu est devenu plus lisse et plus agréable. L'heure qu'il est, que bientôt j'aurai mes cheveux noirs et fins. Je vous autorise à publier cette lettre si cela vous fait plaisir. Votre dévoué,
Chas. E. Wertz, Davisville, Cal.
Signé et assermenté devant moi, ce huitième jour de novembre 1878.
James D. Knox, Notaire Public.

JOSEPH E. PIERCE, Jr., Attorney, de North Attleboro, Mass., écrit: "Depuis vingt ans, mon état était nettement une boule de billard. Il y a huit semaines environ, un ami me conseilla de faire usage de votre CARBOLINE. J'en achetai une bouteille et l'effet a été merveilleux. Or, les chevelux n'avaient pas poussé, leurs racines ne croissent maintenant de belles touffes, et je n'ai pas une pousse de chevelux rapide, mais pendant je dois le dire en toute sincérité, j'ai obtenu aussi rapidement que ceux que l'on compare avec des cheveux. Vous pouvez vérifier cette déclaration si vous le jugez opportun."

W. H. BELL & Co., Pharmaciens de 14, rue quième Avenue, de Pittsburg, Pa., écrit: "Nous avons vendu des préparations chimiques pour la pousse des chevelux depuis plus de vingt ans, mais jamais nous n'avons vendu rien de comparable à la CARBOLINE. Nous la recommandons avec plaisir aux amis et au public en général."

M. GUSTAVE F. HALL, de la Trappe Opération de Mme. Oates, écrit: "Après un usage de six semaines, je déclare que votre CARBOLINE a fait repousser tous mes chevelux tombés depuis plusieurs années."
Votre CARBOLINE est un remède merveilleux pour tous les chevelux qui tombent, pour les têtes chauves, pour la chute des chevelux, pour la pousse des chevelux, pour la couleur naturelle des chevelux.
B. P. AUSTIN, Québec, 18 août 1879.
En vente par tous les Frigoristes et au Canada et en gros par Toronto, Ont., B. W. Merrill, Ont., J. Winer & Co., Ho Skinner, Kingston, Ont., J. Ont., Wm. W. Greenwood, H. Haswell & Co., Montréal, Frère, Québec, Brown & W. Thos. B. Barker & Son, St. J. 19 juin 1879—3f